

RENCONTRE DE PRINTEMPS Chartres – le 24 mars 2024

REGLEMENT TECHNIQUE :

La compétition se fait sur le programme 2024 en Table de Saut, Barres, Poutre et Sol, sans les ensembles.
Les degrés sont libres et les gyms peuvent changer de degré en changeant d'agrès.

Le classement se fait sur les catégories départementales ci-dessous :

Jeunesses :

Catégorie 1 : 16 gyms et plus

Catégorie 2 : 4 à 15 gyms

Ainées :

Catégorie 1 : 13 gyms et plus

Catégorie 2 : 4 à 12 gyms

Les degrés ne sont pas limités. Chaque équipe peut présenter les degrés qu'elle veut.

Les gyms ont la possibilité de changer de degré en changeant d'agrès. Il n'est pas nécessaire que la répartition des gymnastes par degrés soit égale à chaque appareil.

L'équipe classée première de chaque catégories seront déclarées
CHAMPIONNES DEPARTEMENTALES FSCF 2024

SECRETAIRES

Pour cette compétition, des SECRETAIRES D'ATELIER sont OBLIGATOIRES : au moins 1 par section.

Il s'agit de relever les notes auprès des juges et de les reporter sur les feuilles de pointage avant la remise au secrétariat.

JUGES

Chaque association doit fournir des juges qualifiés en fonction des effectifs engagés (1 juge pour 6 gyms engagées). **Ils devront être présents pendant toute la compétition.** En cas d'indisponibilité, prière de prévenir le responsable juges de la compétition (Martine GARNIER) le plus rapidement possible et/ou prévoir son remplacement par un autre juge.

TOUS les juges doivent être en possession d'une carte de Juge et d'une licence « Compétition », « Juge » ou « Dirigeant » validée pour la saison en cours.

LICENCE et CARTE DE JUGE seront présentées (préparez votre carte de juge : nom du concours et date) au Président du Jury pour confirmation de l'affectation et signature.

OBLIGATIONS DES JUGES :

Les juges doivent respecter les horaires établis.

Les juges devront obligatoirement avoir suivi la formation sur la nouvelle cotation des mouvements.

Ils doivent noter avec exactitude et impartialité. Ils jugent sans se consulter et font la moyenne de leurs notes qu'ils inscrivent sur la feuille de pointage. En cas de désaccord, ils devront comparer leur jugement (si la différence est supérieure à 0,50 point).

Pour éviter tout incident, aucune présence ne sera tolérée auprès ou derrière les juges.
Toute réclamation DIRECTE aux juges est interdite (Programme 2024).